

Pièces qui seront nécessaire en octobre 2023 au moment où les professeurs les contrôleront pour préparer le départ	Conditions d'obtention	Délai d'obtention
Passeport en cours de validité	A demander à la mairie de votre lieu de domicile	Quelques semaines, (voire davantage selon les communes)
<b>Attestation d'assurance scolaire</b> ( <i>vous la fournirez en début d'année, la professeure préviendra nominativement les élèves qui ne l'auront pas fait</i> )	A demander à votre compagnie d'assurance	Quelques jours
<b>Carte Européenne Assurance Maladie</b>	A demander à votre caisse de sécurité sociale	Quelques semaines
<b>Ces 4 documents sont à télécharger sur le site du lycée.</b> Il ne seront donnés sous forme papier qu'aux élèves qui en feront la demande à Mme Gautier	<b>Autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire</b> à caractère facultatif	
	Document CERFA d' <b>autorisation de quitter le territoire pour un élève mineur accompagné de la photocopie d'un papier d'identité en cours de validité du représentant légal autorisant la sortie.</b> Si le représentant légal ne porte pas le même nom que son enfant, une photocopie du livret de famille ou bien du certificat de naissance de l'enfant est obligatoire.	
	<b>Autorisation de droit à l'image</b>	
	<b>Fiche médicale pour séjours</b> à rendre sous enveloppe cachetée - cette fiche sera vue par <u>l'infirmière</u> qui <u>signalera aux professeurs accompagnateurs tous les cas pour lesquels une vigilance s'impose</u> - les fiches seront replacées dans une enveloppe cachetée, emmenée par le professeur responsable du séjour, qui ne les consultera qu'en cas de besoin - elles seront au retour redonnées à l'infirmière, qui les conservera avec la fiche donnée en début d'année.	